

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICAN SERVICE PROJECT » en abrégé « ASP »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Deux
plateaux 7e tranche,, Lot 3604-3606, Ilot 292

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 25/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICAN SERVICE PROJECT » en abrégé « ASP »

Objet :

- Prestation de service en bâtiment second œuvre,
- Tous travaux de bâtiment, intérieur et extérieur,
- Tous travaux de construction et rénovation générale de bâtiments,
- Coordination de chantier,
- Tous travaux de terrassement, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et dallage,
- Tous travaux de menuiserie en bois,
- Tous travaux de menuiserie en aluminium,
- Tous travaux de taille de plâtrerie et de pose de plaques,
- Réalisation de cloison et plafonds,
- Toute formation,
- Vente de produits bâtiment,
- Représentation commerciale,
- Toute prestation commerciale,
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

• La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en

participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Deux plateaux 7e tranche,, Lot 3604-3606, Ilot 292

Dirigeant(s) M EME HUBERT ARMAND NICOLAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00948 du 09/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11809/GTCA/RC/2023 du 09/02/2023

